

Cumul entre l'aide matérielle dans une structure d'accueil et les revenus professionnels liés à une activité de travailleur salarié

Contribution financière durant l'accueil

L'arrêté royal prévoit que les demandeurs de protection qui ont des revenus issus d'un travail et qui séjournent dans une structure d'accueil, doivent payer une contribution financière pour l'aide matérielle.

NEW

Le numéro de compte bancaire référencé dans l'instruction concernant l'octroi de l'aide matérielle aux demandeurs d'asile bénéficiant de revenus professionnels **du 30/04/2013, a été modifié.**

Dorénavant, les montants perçus pour la contribution à l'aide matérielle doivent être versés sur le compte bancaire de Fedasil dont les références sont les suivantes:

IBAN: BE23 6790 0009 6491

BIC: PCHQBEBB

Comme vous le savez peut-être, notre Cabinet travaille sur une modification de l'AR cumul. Nous espérons avoir rapidement de plus amples informations afin de pouvoir alors actualiser complètement l'instruction de 2013.

Avec ce nouvel arrêté royal, nous espérons également que les différentes problématiques rencontrées par le terrain et relayées par Fedasil auprès du Cabinet trouveront finalement des réponses appropriées.

Clarification adresses mails relatives au travail des DPI

- ▶ Pour toute question relative aux instructions, vous pouvez vous adresser au helpdesk régional Sud : sud@fedasil.be ou 04/340.20.88
- ▶ Pour les demandes de suppression de code 207 en raison d'un travail, celles-ci peuvent être adressées à l'adresse mail suivante: suppression@fedasil.be
- ▶ L'adresse cumul@fedasil.be est **uniquement** destinée à l'envoi des fiches liées au paiement des contributions à l'aide matérielle ainsi qu'aux mails informant d'un refus de paiement.
 Cette boîte mail n'a donc pas vocation à répondre à vos questions, il est donc indispensable de privilégier le contact avec votre Helpdesk.
- ▶ L'adresse work@fedasil.be (anciennement utilisées pour les suppressions travail et questions) est destinée à la nouvelle cellule activation de Fedasil pour les communications avec des partenaires externes au réseau d'accueil.